

Membres En exercice :	23
Présents :	13
Absents :	10
Votants :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

DE00024.04-2023
République Française
Département de l'Isère

Commune de Arandon-Passins

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le 11 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme SANDRIN Maria, élue Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2023

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Guillaume LIAUZUN Muriel RADIX, Fabienne DUPUY, Alexandre BOITTIAUX, Michel HANNI, Jean-Paul COTTIER, Sophie DE ARAUJO, Chloé VIAL.

Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Alexia FARGE (pouvoir à V. LIENARD), Sylvie MONTERO (pouvoir à M SANDRIN), Dimitri CASTELANT (pouvoir à G. PINET)

Absents : Mesdames, Messieurs : Marilyn SERRANO, Sylvain JUPPET, Bruno GENEVAY, Cédric THIEVENAZ, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Séverine MARLAY.

Mme Véronique GROS a été élue secrétaire de séance

OBJET : REHABILITATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE ET DE LA CANTINE - DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que pour optimiser la gestion du Budget Communal, maintenir l'équilibre financier et afin de réaliser les opérations d'investissement, il est nécessaire de demander des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le besoin de la Commune d'obtenir des subventions pour mener à bien ces opérations d'investissement,

Considérant la nécessité de réaliser des aménagements de réhabilitation de la Mairie et du projet de réhabilitation de la cantine afin d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions,

Entendu Madame le Maire qui expose que concernant le dossier ci-dessous, la Commune a déposé un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional :

- Rénovation et réhabilitation des locaux de la mairie d'Arandon-Passins – Passins, d'une classe élémentaire et du restaurant scolaire élémentaire pour un montant estimatif de 1 088 890.00€ HT, soit une subvention de 217 778.00€ de 20%, et un autofinancement prévisionnel de 381 111.50€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à solliciter le Conseil Régional pour l'octroi de subvention pour le dossier suivant :

- Rénovation et réhabilitation des locaux de la mairie d'Arandon-Passins – Passins, d'une classe élémentaire et du restaurant scolaire élémentaire pour un montant estimatif de 1 088 890.00€ HT, soit une subvention de 217 778.00€ de 20%, et un autofinancement prévisionnel de 381 111.50€ HT.

CHARGE Madame le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
SANDRIN Maria

